



CAPL N°2 du 3 novembre 2020

Appels en révision de l'évaluation professionnelle 2020 des contrôleurs 1^{ère} et 2^{ème} classe.

La CAP locale s'est déroulée ce mardi 3 novembre 2020.

La Direction et les 3 Organisations Syndicales sont présentes.

	La Direction	SOLIDAIRES	LA CGT	FO
Représentants	6	7	2	1

4 contrôleurs ont saisi la CAP Locale.

4 collègues ont obtenu une partie des modifications demandées (dans le profil croix ou modifications des appréciations).

Vote « contre » des 3 OS compte tenu du fait que les demandes n'ont pas été entièrement satisfaites.

Vous pouvez faire appel à **FO** pour vous conseiller et vous défendre ou, si vous êtes mécontent de votre évaluation professionnelle.

FO soutiendra toujours les dossiers qui lui seront transmis soit en recours, soit en entretien avec la Direction.

Petit rappel de la procédure

Il est possible de demander la révision du compte-rendu de l'entretien professionnel à son autorité hiérarchique suivant sa notification.

L'autorité hiérarchique répond à la demande de révision.

En cas de réponse défavorable, et à ce moment-là, il convient de saisir la CAP

Après avis de la CAP, l'autorité hiérarchique communique à l'agent le compte-rendu définitif de l'entretien et le verse à son dossier.

Le compte-rendu d'entretien peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.